

Le CVC n'est plus d'actualité

Pour Qualifelec, l'acronyme CVC a vécu. Il faut dire que le métier du "Chauffage-Ventilation-Climatisation" a tellement évolué ces dernières années, en particulier avec l'avènement des énergies renouvelables, que la plupart des entreprises ont souvent choisi de se spécialiser dans un ou deux domaines. Il fallait donc que la qualification reflète cette nouvelle réalité du marché.

Pour une meilleure compréhension, les trois domaines du CVC ont été séparés en quatre secteurs d'intervention avec, pour chacun, une qualification clairement identifiée : Chauffage électrique, Ventilation, Pompe à chaleur (PAC) et Chauffe-eau thermodynamique (CET). Point commun de ces nouveaux domaines, la possibilité de demander la mention RGE pour se démarquer sur le marché de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables.

QUALIFICATIONS	INDICES		MENTIONS OPTIONNELLES
INSTALLATIONS ELECTRIQUES	Logement Commerce Petit Tertiaire	Moyen - Gros Tertiaire Industrie	RGE - P-RGE* - CM INVE - P-NOVE - EQUEN SER - LBC - AOT - ET - EC
CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE	Sans indice		RGE - P-RGE*
VENTILATION	Ø de gaine ≤ 200 mm	Ø de gaine > 200 mm	VMS** - RGE P-RGE*
POMPE À CHALEUR	≤ 15kW thermiques	> 15 kW thermiques	RGE - P-RGE*
CHAUFFE-EAU THERMODYNAMIQUE	Sans indice		RGE - P-RGE*

SPÉCIFICITÉ DES POMPES À CHALEUR ET CHAUFFE-EAU THERMODYNAMIQUES

Ces deux qualifications ouvrent l'accès à la reconnaissance RGE*** dans le domaine des travaux « Plomberie à Chaleur » :

- PAC mention RGE ou probatoire RGE
- CET mention RGE ou probatoire RGE

Les trois domaines du CVC ont été séparés en quatre secteurs d'intervention

Commençons par le chauffage électrique (plancher chauffant, ventilo-convecteur, rayonnant...). Pour cette qualification, Qualifelec a renforcé ses exigences : « Nous ne voulons pas voir des professionnels s'aventurer sur ce marché avec des installations faites de manière approximative, précise Thierry Grosdidier. Intervenir en chauffage électrique

nécessite des notes de dimensionnement et exige des calculs de déperdition ». Particularité : il n'y a pas d'indice pour cette qualification. Les professionnels pourront fournir des références aussi bien dans le logement, le commerce, le tertiaire ou l'industrie. Pour la ventilation, domaine qui a fait l'objet d'une récente révi-

sion, la principale modification, minime, est l'apparition de deux indices liés au diamètre des gaines installées : VEN1 pour les gaines ø à 200 mm et VEN 2 pour celles de plus de 200 mm.

L'arrivée du CET

En ce qui concerne les pompes à chaleur, la qualification recouvre désormais l'ensemble de ces activités, y compris la climatisation. Même logique que pour la ventilation : c'est la valeur seuil de la puissance (plus ou moins de 15 kW thermiques) qui dé-

partage les deux indices.

Enfin, le CET avait droit à sa qualifica-

tion car il n'apparaissait pas clairement dans l'appellation CVC malgré une explosion du marché. Pour Thierry Grosdidier, « cette technologie doit faire partie de la réflexion des électriciens. Avec le marché de la rénovation et la combinaison du chauffe-eau et de la thermodynamique, l'électricien peut vraiment se réaffirmer dans ce domaine ». ●

M. Wast